



LETTRE D'INFORMATION

A LA UNE

Le Centre de gestion présente son nouveau conseil d'administration



Le **jeudi 9 juillet 2026**, le nouveau **Conseil d'administration du CDG45** a été officiellement installé, ouvrant ainsi le mandat **2026-2032**. À cette occasion, **Florence Galzin** a été réélue à la présidence de l'établissement.

Le CDG45 adresse ses félicitations à l'ensemble des administrateurs élus et leur souhaite pleine réussite dans l'exercice de leur mandat au service des collectivités du Loiret et de la fonction publique territoriale.

[En savoir plus](#)

Rapport d'activité 2025

Le **rapport d'activité 2025 du CDG45**, validé par le conseil d'administration le 2 juin est désormais disponible en ligne sur notre site internet pour consultation.

Vous y retrouverez l'ensemble des chiffres clés et des actions menées au cours de l'année, illustrant l'implication constante des **quatre pôles d'activité**, toujours pleinement investis pour répondre au mieux aux besoins des collectivités du Loiret.

[En savoir plus](#)

AGENDA

- Lundi 13 juillet : fermeture exceptionnelle du CDG45

Mardi 15 septembre :

Webinaire - Présentation

du Dispositif de

- signalement des AVDHAS

- Calendrier des Conseils médicaux

- Calendrier des séances de CAP-CCP et CST

Le prochain CST se tiendra en septembre. La date limite de réception des dossiers est donc fixée au 5 août 2026.



Webinaire - Présentation du Dispositif de signalement des AVDHAS

Depuis le 1er mai 2020, les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place un tel dispositif. Afin d'accompagner, les employeurs territoriaux Loirétains dans cette obligation, le CDG45 propose [un dispositif externalisé auprès d'un prestataire](#) spécialisé, Qualisocial.



PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES



Le marché a été renouvelé au 1er juillet 2026. C'est pourquoi un webinaire est organisé pour présenter les modalités de fonctionnement et d'adhésion au dispositif.

[En savoir plus](#)

TEMPS DE TRAVAIL

Encore du nouveau sur les règles de report des congés annuels non pris par l'agent public territorial du fait d'un congé pour raison de santé ou d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales.



Conseil d'Etat, 16 juin 2026, n° 506127 (extrait de l'arrêt paru au JORF du 19 juin 2026)

Le Conseil d'Etat vient d'indiquer que le décret n° 2025-564 du 21 juin 2025, relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel dans la fonction publique, n'est toujours pas en conformité avec certaines des exigences du droit de l'Union européenne et la Cour de justice de l'Union européenne et du droit au repos annuel de tout travailleur.

[En savoir plus](#)

Congé supplémentaire de naissance : une FAQ de la DGAFP

Le **congé supplémentaire de naissance**, entré en vigueur le **1er juillet 2026**, offre désormais à chaque parent **1 à 2 mois de congé indemnisé**, en complément des dispositifs existants. Pour accompagner sa mise en œuvre, la **DGAFP** met à disposition des employeurs et des agents une [foire aux questions](#) précisant les modalités de gestion de ce congé au quotidien.

Le **CDG45** en a profité pour mettre à jour sa [fiche dédiée](#).

Retrouvez tous informations liées aux congés sur la page [Les congés – CDG 45](#)

SANTÉ-PRÉVENTION

RAPPEL

Soleil et peau, un duo à préserver, profitons de l'été pour parler cancer de la peau



Formation
Premiers
Secours en
Santé Mentale
les 8 et 9
octobre 2026



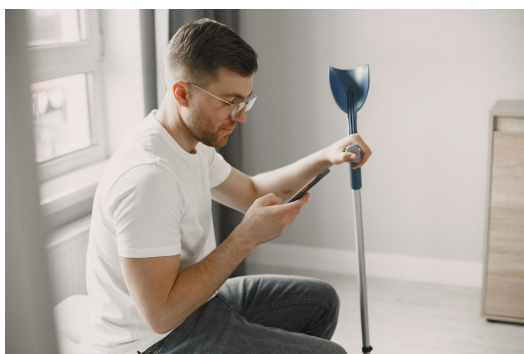
En cette période estivale, le service de médecine préventive du CDG 45 vous invite à lever le voile sur un sujet trop souvent sous-estimé : le cancer de la peau.

De quoi parle-t-on, comment le prévenir, comment on vit avec, comment intégrer ou maintenir en emploi une personne, quelles ressources ?

Ensemble, créons un monde qui protège, soutient et accompagne chacun.

[En savoir plus](#)

Assurance statutaire : le contrat groupe porté par le CDG45



Le Centre de gestion du Loiret a conclu un marché d'assurance statutaire pour les collectivités et établissements publics du Loiret, leur permettant de bénéficier de taux avantageux et de prestations optimisées. Ce marché entrera en vigueur le **1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans**, jusqu'au 31 décembre 2030.

Les collectivités souhaitant adhérer au contrat proposé par le CDG45 peuvent retrouver les **modèles de convention et de délibération directement sur notre site internet**.

[En savoir plus](#)

Une belle aventure qui continue pour le service Médecine Préventive

Après avoir remporté le Trophée régional de l'**Emploi public & Handicap du FIPHP**, le **service Médecine Préventive du CDG45** et sa **référente handicap** ont eu l'honneur de représenter la région Centre-Val de Loire lors de la finale nationale à Paris.

Si le trophée national n'était pas au rendez-vous, cette expérience a confirmé la pertinence de nos actions de sensibilisation au handicap et l'engagement de toute une équipe pour faire avancer l'inclusion autrement.

[En savoir plus](#)



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

LA CAMPAGNE EST OUVERTE !

[En savoir plus](#)

RAPPELS

[Fin de la 6^e session du parcours de formation "Adjoint à un cadre en collectivité"](#)

[Promotions internes 2026](#)



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre newsletter

Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous

[Notre politique de confidentialité](#)

[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

Retrouvez également nos dernières publications !

[Publications](#)



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45002 ORLÉANS Cedex 1

Tél. : 02.38.75.85.45 - www.cdg45.fr